

Enseignant Référent

Chargé du suivi de la scolarisation des élèves en situation de handicap

Enseignant spécialisé : poste à profil nécessitant la tenue d'un entretien avec l'IEN ASH handicap et un pair

Circonscription Quimper ash handicap : [ienhand29.ash@ac-rennes.fr](mailto:ienhand29.ash@ac-rennes.fr) - 02 98 98 99 25

Identification du poste	Enseignant référent
Rattachement du poste	Circonscription de Quimper ASH handicap
Lieux d'exercice	Voir carte de la sectorisation des enseignants référents sur le site DSDEN29
Description du poste	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'enseignant référent assure le suivi des parcours de scolarisation des élèves en situation de handicap relevant du secteur géographique qui lui est attribué, de l'école maternelle au lycée.</li> <li>- Il suit les parcours de scolarisation en établissement scolaire et en établissement spécialisé.</li> <li>- Il veille au relais avec le secteur de l'enseignement supérieur, de l'apprentissage ou du ministère de l'enseignement agricole chaque fois qu'un élève de son secteur géographique y poursuit son parcours.</li> </ul>
Domaines d'activités	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informe, conseille, aide les parents ou représentants légaux et les équipes enseignantes (de la maternelle au lycée) pour toute démarche vers la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)</li> <li>- Assure un lien permanent avec la MDPH et les familles</li> <li>- Réunit et anime les équipes de suivi de la scolarisation (au moins une fois par an)</li> <li>- Contribue à l'élaboration de Projet Personnalisé de Scolarisation (P.P.S.)</li> <li>- Constitue et tient à jour un dossier de suivi du P.P.S.</li> <li>- Rédige et transmet les comptes rendus des réunions de ces équipes</li> <li>- Favorise la continuité et la cohérence du P.P.S. de la maternelle au lycée, en établissement scolaire, sanitaire ou médico-social.</li> <li>- Contribue au suivi du matériel pédagogique adapté mis à disposition par la DSDEN.</li> </ul>
Conditions d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exerce à temps plein</li> <li>- Placé sous l'autorité de l'IEN ASH</li> <li>- Intervient sur un secteur arrêté par l'inspecteur d'académie</li> <li>- Agit en relation avec les familles, les établissements scolaires, les établissements et services spécialisés, les IEN de circonscription et la MDPH.</li> </ul>
Compétences attendues	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CAPA-SH ou 2CA-SH ou projet de spécialisation CAPPEI (<i>Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive</i>)</li> <li>- Bonne connaissance du système éducatif en général, du champ de l'ASH en particulier et de la législation qui s'y rapporte</li> <li>- Aptitude à la médiation, à l'écoute et à l'adaptabilité nécessaire au travail en équipe ou en partenariat</li> <li>- Aptitudes à la conduite de réunions</li> <li>- Disponibilité</li> <li>- Qualités de rigueur et d'organisation</li> </ul>
Obligation de service	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1607 heures annualisées</li> </ul>

Un bilan annuel d'activité est transmis à l'IEN ASH Handicap

Une formation d'adaptation à l'emploi sera proposée aux candidats retenus pour l'exercice de cette mission.